

Délibération 2024-055

SEANCE DU 21 MAI 2024

Date de la convocation : mercredi 15 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), VASSELIN Denise (pouvoir à MAUROUARD Arnaud)

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BEHELLE Anthony

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle au Conseil Municipal qu'un agent contractuel occupe un poste à temps non complet au restaurant scolaire. Le contrat de cet agent arrive à son terme le 11 juillet 2024. Il explique que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement du service mais il rappelle que le nombre d'élèves à la cantine est en baisse et qu'il est difficile de se positionner sur le devenir de ce poste dans les années à venir. De ce fait, la commune ne peut envisager pour le moment de créer un emploi permanent sur ce poste. Il propose alors de laisser ouvert l'emploi non permanent à temps non complet (24h/35h), sur le grade d'adjoint technique et de prolonger l'agent contractuel pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler la création d'un emploi non permanent dans les conditions définies ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,



Le Maire,


Eric BRIENS